



Conseil économique et social

Distr. générale
12 octobre 2017

Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Afrique
Comité du genre et du développement social
Deuxième session
Addis-Abeba, 11 et 12 octobre 2017

Point 7 de l'ordre du jour provisoire *

Examen et adoption du rapport de la deuxième session

Projet de Rapport de la deuxième session du Comité du genre et du développement social

Introduction

1. La Commission économique pour l'Afrique (CEA), par l'intermédiaire de sa Division des politiques de développement social, a organisé les 11 et 12 octobre 2017 à Addis-Abeba la deuxième session du Comité du genre et du développement social sur le thème : « Réaliser le Programme 2030 et l'Agenda 2063 : de la planification à la mise en œuvre des objectifs en matière d'égalité des sexes et de développement social pour un développement inclusif et durable ».
2. Le Comité du genre et du développement social, qui résulte de la fusion du Comité Femmes et développement et du Comité du développement humain et social, est un organe statutaire composé d'experts et de décideurs qui fournit des orientations et des conseils à la Division en examinant les activités mises en œuvre au cours du présent exercice biennal (2016-2017) et détermine une vision et une direction stratégiques pour le prochain exercice biennal (2018-2019).
3. L'objet de la deuxième session est d'examiner les progrès de l'égalité entre les sexes et du développement social en Afrique, ainsi que de recenser les réalisations, les problèmes et les lacunes dans la mise en œuvre, le but étant d'assurer que les effets souhaités soient obtenus. Le Comité a notamment fourni des orientations et des avis d'experts sur les priorités et activités de la Division et formulé des recommandations tendant à renforcer les programmes de la CEA afin de mieux répondre aux besoins des États membres et des communautés économiques régionales. Des conclusions et recommandations ont été adoptées à l'issue de la session de deux jours.
4. Ont pris part à la réunion les représentants des États membres suivants : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Égypte, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Maurice, Maroc, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Soudan du Sud, Soudan, Tchad, Togo, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe. Les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies ci-après étaient également représentés : le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et

*E/ECA/CGSD/2/1

l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS). La liste des participants sera distribuée sous forme de document d'information.

I. Ouverture de la session

5. Le représentant du Malawi, qui avait présidé le Bureau sortant, a ouvert la session et souhaité la bienvenue aux participants. M. Joseph Kazima a transmis les salutations de la Ministre du genre, de l'enfant, des personnes handicapées et de la protection sociale du Malawi et remercié, au nom de son Gouvernement, les États membres africains d'avoir élu le Malawi Président du Bureau de la première session du Comité du genre et du développement social.

6. M. Kazima a rappelé aux honorables délégués que la première session portait sur le thème : « Objectifs de développement durable en Afrique : Renforcer les politiques de développement social soucieuses de l'égalité entre hommes et femmes » et qu'elle avait débouché sur des conclusions et des recommandations concrètes qui illustraient l'engagement collectif des États membres à traduire le Programme 2030 en actions et résultats mesurables. Il a signalé que de nombreux pays avaient pris des mesures pertinentes et qu'en conséquence, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) avait été invitée à mettre en œuvre les recommandations de la première session du Comité, qui avaient été communiquées à la deuxième session.

7. L'intervenant a souligné qu'il importait d'honorer les engagements pris et que les gouvernements devaient s'employer, sans délai, à intégrer les objectifs de développement durable dans les processus de planification nationale et les priorités nationales. Il a ajouté que les synergies créées devraient permettre aux États membres de mettre en œuvre les objectifs concernant l'égalité entre les sexes et le développement social, s'agissant notamment aussi bien de la pauvreté, des inégalités et du chômage, en particulier le chômage des femmes et des jeunes, que de l'urbanisation rapide et de la nécessité pressante d'exploiter le dividende démographique.

8. M^{me} Giovane Biha, Secrétaire exécutive adjointe de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) chargée de la diffusion des produits du savoir, a prononcé une allocution de bienvenue dans laquelle elle s'est félicitée de la participation de 44 États membres à la deuxième session du Comité du genre et du développement social. Elle a souligné que cette participation était la preuve que les pays étaient engagés à prendre en compte les dimensions sociales du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Afrique.

9. La Secrétaire exécutive adjointe a dit que le Programme 2030 était le plus ambitieux programme de lutte contre la pauvreté et de protection de la planète que les Nations Unies aient jamais adopté et que l'Afrique y avait largement contribué. Elle a évoqué le souhait du Secrétaire général de voir la mise en œuvre du Programme 2030 étayée par la clairvoyance, la cohésion, le sens de responsabilité et les résultats.

10. M^{me} Biha a indiqué que la CEA avait joué un rôle de premier plan dans la création de synergies concernant aussi bien le Programme 2030 que l'Agenda 2063 de l'Afrique, fournissant ainsi un cadre pour guider la planification et la mise en œuvre des programmes, tout en facilitant le suivi des progrès accomplis par les États membres.

11. Tout en soulignant la forte augmentation de la demande de produits du savoir, de conseils en politiques, d'assistance technique et d'appui au renforcement des capacités de la CEA et en signalant à l'endroit des États membres les remarquables progrès accomplis en matière d'égalité entre les

sexes et les résultats sociaux obtenus, la Secrétaire exécutive adjointe a indiqué que deux défis restaient à relever, qui consistaient, d'une part, à mettre en œuvre le Programme 2030 et l'Agenda 2063 et, d'autre part, à « ne laisser personne de côté ». Elle a accueilli avec satisfactions les conseils et les propositions concernant la cartographie de la future orientation de la CEA en matière de genre et de développement social pour les prochains exercices, qui permettraient à la Commission d'approfondir son analyse des divers aspects du développement social et d'égalité des sexes et de continuer de soutenir les États membres dans leurs efforts en vue d'atteindre les buts et objectifs inscrits dans le Programme 2030. Elle a conclu en remerciant les participants d'avoir soutenu le travail de la CEA et leur a souhaité des délibérations fructueuses.

12. M^{me} Alemitu Omdu, Ministre d'État de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, a souhaité la bienvenue dans son pays aux plus de 70 représentants d'États membres, de communautés économiques régionales et d'organismes du système des Nations Unies venus participer à la deuxième session du Comité du genre et du développement social sur le thème « Réaliser le Programme 2030 et l'Agenda 2063 : de la planification à la mise en œuvre des objectifs en matière d'égalité des sexes et de développement social pour un développement inclusif et durable ».

13. Elle a rappelé que l'Éthiopie avait pleinement intégré les objectifs du Millénaire pour le développement dans ses plans nationaux et avait obtenu des résultats remarquables grâce au leadership efficace du Gouvernement et à la coordination de toutes les parties prenantes. Elle a ajouté que l'Éthiopie poursuivait ses politiques en faveur des pauvres en mettant en œuvre des plans et des programmes en phase avec les programmes mondiaux de développement, notamment le Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 et le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, qui avaient débouché sur des résultats remarquables en matière de croissance économique et de développement durable.

14. Elle a également ajouté qu'un examen national confirmait que les politiques et l'environnement mis en place avaient permis de concrétiser efficacement les objectifs de développement durable et l'engagement politique pris en la matière, ce qui a été démontré par l'intégration des objectifs de développement durable dans les mécanismes de planification nationale et dans la deuxième phase du Plan de croissance et de transformation éthiopien, lequel a été récemment approuvé par le Conseil des ministres et ratifié par le Conseil des représentants des peuples de la République fédérale démocratique d'Éthiopie.

15. Elle a réaffirmé que l'intégration des objectifs en matière d'égalité des sexes et de développement social dans les plans nationaux était importante, et a indiqué que l'Éthiopie avait, entre autres moyens d'action, des politiques et des stratégies en faveur des pauvres, ainsi qu'un système administratif décentralisé, qui facilitait la mise en œuvre efficace du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et était un moyen de concrétiser les programmes mondiaux et régionaux, tout en tirant parti des ressources financières et humaines du pays.

16. Elle a exhorté les autres États membres à adopter les outils de suivi et d'établissement de rapports tels que l'examen national volontaire, qui pourraient améliorer le partage des progrès, des enseignements et des expériences méritant d'être répétés dans d'autres contextes de développement.

17. Madame Alemitu Omdu a remercié les États membres de participer à la session et les a invités à profiter de la riche culture du pays. Elle a félicité la CEA d'avoir organisé la deuxième session du Comité.

II. Élection du Bureau

18. Le bureau suivant a été élu à l'unanimité :

Président :	Madagascar (Afrique australe)
Premier Vice-Président :	Burkina Faso (Afrique de l'Ouest)
Second Vice-Président :	Mozambique (Afrique de l'Est)
Rapporteurs :	Tchad (Afrique centrale)
	Tunisie (Afrique du Nord)

III. Examen et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

19. À la suite de l'élection du nouveau Bureau, l'ordre du jour et le programme de travail provisoires de la deuxième session du Comité ont été adoptés à l'unanimité. L'ordre du jour figure ci-après :

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Bureau.
3. Examen et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
4. Rapports au Comité du genre et du développement social – Présentation des rapports et débats :
 - a) Sous-programme 9 – Développement social ;
 - b) Sous-programme 6 – Genre et participation des femmes au développement.
5. Séances parallèles :
 - a) Informalité et inégalité en Afrique ;
 - b) Le dividende démographique en Afrique : un point d'entrée pour la mise en œuvre et le suivi de la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement ;
 - c) Une optique urbaine de la planification du développement national ;
 - d) Autonomisation économique des femmes : stimuler l'entrepreneuriat des femmes en Afrique.
6. Débat général sur le thème de la deuxième session : « Réaliser le Programme 2030 et l'Agenda 2063 : de la planification à la mise en œuvre des objectifs en matière d'égalité des sexes et de développement social pour un développement inclusif et durable » :
 - a) Présentation du document de synthèse ;
 - b) Quatre séances de groupes parallèles ;
 - c) Compte rendu des séances parallèles et débats sur la voie à suivre.
7. Examen et adoption du rapport de la deuxième session.
8. Clôture de la session.

IV. Rapports au Comité du genre et du développement social – Présentation des rapports et débats

A. Sous-programme 9 – Développement social

1. Présentation

20. Présentant le rapport du sous-programme 9 sur le développement social, Monsieur Saurabh Sinha, Chef de la Section de l'emploi et de la protection sociale de la Division des politiques de développement social, a décrit les mandats de ce sous-programme et les différentes modalités d'exécution de son programme de travail, notamment les travaux d'analyse, le soutien politique et consultatif, l'élaboration d'outils de renforcement des capacités, la promotion des concertations sur les politiques, le partage des connaissances et le renforcement des capacités. Il a détaillé les activités menées entre 2016 et 2017 dans le cadre du sous-programme par chaque section, à savoir la Section de la population et de la jeunesse, la Section de l'urbanisation et la Section de l'emploi et de la protection sociale.

21. Il a mis en lumière la contribution de la Division des politiques de développement social à l'élaboration du *Rapport économique sur l'Afrique 2017 : L'industrialisation et l'urbanisation au service de la transformation de l'Afrique*. Il a porté à l'attention des experts l'appui et les services consultatifs fournis par la CEA aux États membres dans les domaines de l'urbanisation, des migrations, de la protection sociale et de la jeunesse. Il a également donné un aperçu des outils de connaissance élaborés par les trois sections, notamment le guide sur l'intégration de l'urbanisation dans les plans de développement national, l'Indice africain de développement social (IADS), l'ensemble d'instruments politiques pour les jeunes et le guide opérationnel de la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement après 2014.

22. Il a continué à présenter les activités de formation et de renforcement des capacités en collaboration avec l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP). Au cours de la période considérée, des partenariats solides relatifs au développement durable et inclusif dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ont été noués avec la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales, les États membres, les organismes des Nations Unies et des instituts de recherche.

23. Monsieur Sinha a conclu sa présentation en mettant en lumière certaines activités en appui aux États membres prévues pour l'exercice biennal 2018-2019, notamment des recherches sur les politiques relatives aux jeunes, le renforcement des capacités des États membres en matière de production de données urbaines de qualité, le renforcement des capacités des planificateurs en vue d'intégrer l'urbanisation dans les plans de développement national et l'examen des liens entre l'urbanisation et la transformation agricole. Les activités ont également pour objectif de renforcer les capacités des États membres en vue de contribuer au pacte mondial pour des migrations sûres, régulières et ordonnées ; de concevoir et mettre en œuvre des politiques et des programmes de protection sociale en réponse aux défis de l'emploi informel et de l'inadéquation des compétences, en particulier pour les jeunes et les femmes ; de suivre les investissements dans les politiques et les programmes de protection sociale et de contribuer à la réalisation des cibles des objectifs de développement durable relatives à la protection sociale ; et d'élaborer des politiques pertinentes relatives à la mise en œuvre de la Stratégie régionale africaine pour la nutrition tout en contribuant à réduire l'exclusion humaine et à atteindre les objectifs relatifs au retard de croissance infantile.

2. Débat

24. Au cours des débats qui ont suivi, les représentants ont salué la qualité des présentations et des activités réalisées par la CEA depuis la première session.

25. De plus amples détails ont été sollicités au sujet des lignes directrices concernant l'urbanisation et la planification du développement national et il a été demandé si la dimension genre était intégrée à cet outil. À cet égard, le secrétariat a précisé que l'intégration de l'urbanisation, de la dimension genre et du développement social en faveur de la croissance inclusive occupaient une place importante dans le guide.

26. Certains participants ont jugé important de lier urbanisation et planification du développement national compte tenu des nouveaux défis auxquels les États membres doivent faire face, notamment les changements climatiques, qui demandent des interventions intégrées.

27. Les participants se sont dits prêts à utiliser les outils de la CEA relatifs au genre et au développement social pour orienter la formulation, la planification et la mise en œuvre des politiques nationales, tout en faisant face à des obstacles comme l'insuffisance des ressources financières disponibles au niveau national. À cet égard, la CEA a clarifié l'accent mis sur l'application de ses outils avec des partenaires nationaux, grâce à des équipes nationales chargées de la collecte de données, du renforcement des capacités et de la mise en œuvre. Ainsi, les États membres s'approprient intégralement le processus et la mise en œuvre.

28. La nécessité d'envisager d'adapter les outils et les directives de la CEA pour mieux répondre aux pays sortant d'un conflit et à leurs besoins et priorités contextuelles spécifiques a également été soulignée.

29. La CEA a été invitée à appuyer davantage l'application de ses outils et l'évaluation de leurs implications, afin d'aider les États membres à intégrer l'urbanisation dans la planification du développement national, et à renforcer sa collaboration avec la Commission de l'Union africaine et l'ensemble du système des Nations Unies pour aider les États membres à mettre en œuvre, suivre et évaluer le Programme 2030 et l'Agenda 2063.

B. Sous-programme 6 - Genre et participation des femmes au développement

1. Présentation

30. Présentant le programme de travail au titre du sous-programme 6 (Genre et participation des femmes au développement), M^{me} Ngone Diop, Conseillère spéciale pour le genre, en a rappelé le mandat : aider les États membres à parvenir à l'égalité de genre et à l'autonomisation des femmes. Elle a mis l'accent sur les principales réalisations au cours de la période biennale 2016-2017, mettant en évidence l'influence politique exercée, les résultats obtenus, les enseignements tirés et les principales difficultés rencontrées dans le cadre du sous-programme. Elle a également présenté les activités prévues pour l'exercice biennal 2018-2019.

31. En ce qui concerne les produits de savoir, le Centre africain pour le genre a publié plusieurs rapports sur la protection sociale, l'autonomisation économique des femmes, l'exploitation minière artisanale et à petite échelle et l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA). De plus, il a fourni aux États membres et à la Commission de l'Union africaine des services de renforcement des capacités. La CEA souhaite

également donner l'exemple. Les résultats produits par le dernier marqueur de l'égalité hommes-femmes montrent qu'elle a encore beaucoup à faire afin que ses produits et son budget tiennent compte plus efficacement des questions de genre.

2. Débat

32. **Mesure de l'égalité de genre et de l'exclusion sociale.** Le Comité a félicité la CEA d'avoir élaboré des outils pour aider les États membres à promouvoir l'égalité des genres et le développement social et à suivre les progrès accomplis dans ces domaines. En particulier, l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique et l'Indice africain de développement social ont été mis en avant comme étant des outils importants pour aider les États membres à mesurer leurs propres progrès en matière de promotion de l'égalité de genre, et suivre les progrès accomplis dans la réalisation de leurs engagements au titre des instruments des droits de l'homme relatif aux droits des femmes et à la réduction de l'exclusion sociale. Bien que la CEA ait appuyé les pays, sur le plan technique et financier, pour appliquer ces outils au niveau national, on estime qu'avec le temps les pays seront en mesure de le faire en utilisant des ressources nationales et d'améliorer ainsi la durabilité de leurs interventions.

33. **Émancipation économique des femmes.** Le Comité a appelé l'attention sur le fait qu'en dépit d'un certain nombre de programmes mis en œuvre dans plusieurs pays africains, l'émancipation économique des femmes était loin d'être réalisée. Il a invité la CEA à renforcer son programme sur l'autonomisation économique des femmes afin d'aider les États membres à élaborer des programmes et politiques efficaces. À ce sujet, le Sénégal a demandé l'appui de la CEA pour mettre en place un forum national des femmes entrepreneurs.

34. **Accès au financement.** Le Comité a noté avec préoccupation que dans les pays africains des obstacles entravaient encore l'accès des femmes au financement. L'un des principaux obstacles était le manque d'accès aux ressources économiques, notamment la terre, qui pouvait servir de garantie. Bien qu'ils soient populaires, les programmes de microcrédit ne constituaient pas une solution viable et s'adressaient généralement à une population urbaine. Il a été souligné que les femmes avaient besoin d'initiation aux rudiments de la finance pour gérer des prêts de n'importe quel montant et éviter l'endettement.

35. **Indice conjoint de genre de la CEA et de la BAD.** Un représentant de la Banque africaine de développement (BAD) s'est exprimé sur l'indice conjoint qu'élaborent la CEA et la BAD, à la demande des États membres. L'indice, qui s'inspirerait de l'IDISA (de la CEA) et de l'Indice de l'égalité des genres en Afrique (de la BAD), devrait être lancé en 2018.

36. **Protection sociale.** Le Comité s'est dit préoccupé par la forte proportion de femmes n'ayant pas de protection sociale, en particulier les travailleuses du secteur informel et les travailleuses familiales. La possibilité de mettre en place des mécanismes novateurs de protection sociale, y compris des régimes d'assurance volontaire pour les femmes et les hommes travaillant dans le secteur informel, a été soulevée.

37. **Intégration d'une perspective de genre dans les budgets nationaux.** Le Comité a noté les efforts déployés au titre du sous-programme 6 afin d'introduire une perspective de genre dans les activités de la CEA. Il a relevé, en particulier, le marqueur de l'égalité hommes-femmes, qui donne une idée des ressources allouées à la promotion de l'égalité de genre. Plusieurs États membres ont demandé un appui pour adapter le marqueur élaboré par la CEA dans le cadre de leurs initiatives de budgétisation tenant compte du genre.

38. **Appui de la CEA à la Commission de l'Union africaine.** Le Comité a noté l'appui que la CEA a apportée à la Commission de l'Union africaine pour élaborer la feuille annuelle de résultats concernant la parité des sexes, qui est inspirée de l'IDISA. Cet appui devrait être renforcé et élargi afin d'aider les pays à promouvoir l'égalité de genre et la croissance inclusive.

V. Séances parallèles

A. Informalité et inégalité en Afrique

1. Présentation

39. Présentant un rapport sur l'informalité et l'inégalité en Afrique, M. Adrian Gauci, Économiste à la Section de l'emploi et de la protection sociale de la Division des politiques de développement social, a déclaré que les inégalités initiales et le rythme et la nature de la croissance économique en Afrique figuraient parmi les raisons expliquant la lenteur du recul de la pauvreté sur le continent. En outre, la croissance économique n'avait pas créé suffisamment d'emplois et, de ce fait, environ 268 millions de personnes, soit près de 63 % de la population active, occupaient un emploi vulnérable, ou informel, en 2016, travaillant à titre indépendant ou comme travailleurs familiaux non rémunérés. Le secteur informel, composé principalement de jeunes et de femmes, incluait aussi bien des personnes peu instruites pour qui un emploi informel était la seule alternative au chômage (le secteur involontairement informel) que de jeunes adultes urbains instruits qui avaient choisi d'être volontairement employés dans le secteur informel ou de gérer des entreprises informelles, pour, par exemple, éviter des réglementations pesantes ou des taxes.

40. L'étude présentée mettait l'accent sur certaines caractéristiques communes de l'informalité, à savoir la faible productivité et le niveau médiocre de compétences, en particulier dans l'informalité de subsistance. La prédominance des jeunes et des femmes dans l'emploi informel reflétait leur incapacité de participer activement à des marchés du travail plus formels. En outre, il convenait de noter que l'acquisition de connaissances de base en lecture, écriture et calcul n'était pas homogène dans tous les groupes. Les taux d'achèvement de l'école primaire étaient toujours faibles et les compétences de base étaient insuffisantes pour permettre l'accès au marché formel du travail. Du fait de la nature centralisée du marché du travail à l'intérieur des pays et de ses effets considérables sur la pauvreté et l'inégalité, les conclusions de l'étude présentée étaient d'une importance cruciale pour la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et pour assurer des synergies entre les objectifs de ces deux programmes. La prise en compte de l'emploi comme priorité absolue en Afrique devait être complétée par des politiques sectorielles, ancrées sur l'équité afin de ne pas faire de laissés pour compte. En outre, il était indispensable de recalibrer les interventions de formation et d'amélioration de la productivité pour donner aux travailleurs du secteur informel involontaire des possibilités de sortir du « piège de l'informalité ». Enfin, les politiques intégrant une dimension genre devaient être transversales dans les plans nationaux et sectoriels.

41. Il était donc important d'établir des liens clairs entre informalité et inégalités en vue d'interventions de politique ciblées. Une compréhension claire des liens bidirectionnels entre l'informalité et l'inégalité en Afrique fournirait des données empiriques étayées pour la conception de politiques plus inclusives et la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

2. Débat

42. Au cours du débat, les participants ont souligné l'importance d'une définition précise de l'informalité permettant la mesure et la collecte de données. Ils ont noté l'omniprésence de l'informalité dans la plupart des États membres. Les participants ont fait observer que l'informalité n'était pas un phénomène homogène et qu'elle devait donc être décomposée pour s'assurer que les interventions soient bien ciblées. Ils ont aussi noté que l'informalité était due à un certain nombre de facteurs, notamment l'absence d'une croissance inclusive, les chocs exogènes et les récessions, qui forçaient de nombreuses personnes à travailler dans le secteur informel. Les participants ont noté que les femmes étaient représentées de façon excessive et disproportionnée dans le secteur informel. Par exemple, 63 % des femmes de Cabo Verde et 78 % des femmes du Sud-Soudan travaillaient dans le secteur informel. À ce sujet, un participant a fait remarquer qu'il y avait une distinction claire entre l'informalité volontaire et involontaire et que les groupes vulnérables, comme les femmes et les jeunes, étaient souvent involontairement employés dans le secteur informel.

43. Les estimations de la pauvreté extrême et de la pauvreté modérée devaient davantage utiliser la définition des seuils nationaux de pauvreté puisqu'ils reflétaient mieux la situation dans un pays, plutôt que les chiffres de la Banque mondiale. La nécessité de disposer de données solides, fiables et ventilées par sexe et par âge a été évoquée. Le consensus était que l'absence d'une éducation de qualité était l'une des principales causes poussant des travailleurs à être employés dans le secteur informel involontaire.

44. Les participants ont aussi échangé des données d'expérience et étudié des politiques nationales spécifiques du Cameroun, du Ghana, du Sénégal, du Soudan du Sud, du Tchad et de la Zambie relatives à l'emploi et aux groupes vulnérables. L'impulsion générale des exemples nationaux étudiés se retrouvait dans des programmes de protection sociale visant à contribuer à l'amélioration de la productivité et à assurer la formation des femmes et des jeunes travaillant dans le secteur informel.

B. Le dividende démographique en Afrique : point d'entrée pour la mise en œuvre et le suivi de la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement

1. Présentation

45. M. William Muhwava, Chef de la Section de la population et de la jeunesse de la Division des politiques de développement social de la CEA a expliqué, dans sa présentation du rapport sur le dividende démographique en Afrique, que celui-ci était un stimulant du développement socioéconomique se produisant lors de la phase de faible rapport de la population non adulte à la population adulte, au cours de la transition de la fécondité des pays. Il a ajouté que les chefs d'État africains l'avaient adopté comme justification de la relation entre population et développement socioéconomique. Monsieur Muhwava a déclaré que le dividende démographique servirait de point d'entrée pour déterminer les interconnexions entre le Programme 2030 et l'Agenda 2063. À cet égard, le cadre de suivi de la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement avait été établi et serait utilisé par les États membres pour orienter la mise en œuvre des engagements pris au titre de la Déclaration, de manière globale, compacte et intégrée.

46. La présentation a montré que les jeunes âgés de 15 à 24 représentaient une proportion importante de la population africaine, qui était appelée à s'accroître rapidement dans le futur. La plupart des activités avaient porté sur les problèmes et sujets de préoccupation actuels des jeunes, mais des options et scénarios de rechange quant à l'avenir des jeunes et à leur épanouissement

étaient pratiquement inexistants. D'où la nécessité de politiques et programmes concrets orientés vers l'avenir pour engager efficacement les jeunes dans tous les aspects du développement de leur pays et du continent dans son ensemble. Monsieur Muhwava a déclaré qu'une Afrique nouvelle, émergente et intégrée ne pourrait voir le jour que si son avantage démographique – son importante population jeune – était mobilisé et outillé pour aider à réaliser le programme d'intégration, de paix et de développement du continent. Selon lui, dans le cadre de sa contribution aux programmes de transformation socioéconomique de l'Afrique, la recherche pourrait produire des options et scénarios de rechange pour le continent, concernant le futur des jeunes et leur épanouissement.

47. Les travaux de la CEA sur les migrations internationales ont été salués par les États membres. Ils ont souligné l'urgence de se pencher sur les conséquences positives mais aussi négatives des migrations. Les États membres de toutes les sous-régions ont demandé un appui pour l'élaboration de programmes axés sur les facteurs structurels des migrations et qui en renforcent les avantages potentiels en soutenant la conception de politiques migratoires tenant compte du développement et l'élaboration de politiques de développement tenant compte des migrations.

2. Débat

48. Dans le débat qui a suivi, les participants ont félicité la Section de la population et de la jeunesse d'avoir mis au point un guide opérationnel de la Déclaration d'Addis-Abeba, un instrument qui donnera aux pays des orientations claires et précises pour la mise en œuvre du plan d'action la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014 et servira également au suivi de la mise en œuvre de la Déclaration.

49. Il a été indiqué que, dans la plupart des États membres de l'Union africaine, la planification et la programmation étaient passées d'une approche sectorielle à une approche multisectorielle et que, par conséquent, il fallait associer à l'élaboration des politiques et programmes démographiques des personnes venant de nombreux secteurs, notamment des chercheurs et des universitaires, des politiciens, des autorités religieuses et civiles, et des praticiens du développement.

50. Un participant a informé le Comité que son pays avait réussi à associer des organisations confessionnelles et des autorités religieuses aux efforts visant à clarifier le rôle de l'islam dans les questions relatives à la population et au dividende démographique. Il a déclaré que son pays suivait une approche plus globale des questions démographiques. Plusieurs représentants ont informé le Comité que le mariage précoce retardait l'avènement de la transition démographique. Le Comité a également appris que des lois interdisant le mariage précoce avaient été promulguées par les organes législatifs d'un certain nombre d'États membres.

51. Le Comité a recommandé à la CEA d'aider les États membres à appliquer le dividende démographique et à en suivre la mise en œuvre grâce au guide opérationnel de la Déclaration d'Addis-Abeba, en tenant compte d'un certain nombre de facteurs contributifs, notamment :

- a) La pertinence des données et des travaux de recherche démographiques pour éclairer l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques ;
- b) L'existence de traditions, de valeurs et de pratiques africaines qui faisaient que la famille nombreuse était la norme ;
- c) Le fait que l'abandon scolaire se poursuivait chez les jeunes, en particulier les filles ;

- d) Le fait que la population africaine était jeune, souffrait d'un manque d'accès à des soins de santé appropriés, vivait dans la pauvreté et le dénuement, avait relativement peu de compétences et des possibilités limitées s'agissant de l'emploi ou de l'accès à des revenus et à des moyens de subsistance réguliers et était victime d'une inégalité d'accès aux ressources.

52. Reconnaissant l'importance du dividende démographique, les participants ont fait observer que certains sous-groupes méritaient une attention particulière, notamment les nourrissons, les femmes et les personnes âgées. Il a été recommandé que les travaux de la CEA privilégient l'évolution de la pyramide des âges comme approche de la dynamique démographique.

C. Une optique urbaine de la planification du développement national

1. Présentation

53. Présentant le rapport intitulé "Une optique urbaine de la planification du développement national", M^{me} Edlam Yemeru, Chef de la Section de l'urbanisation, a parlé de l'importance de l'urbanisation pour la transformation structurelle et la croissance inclusive, puis a expliqué la nécessité de l'intégrer dans les plans de développement national des États africains. Elle a commencé son exposé par expliquer la dynamique de l'urbanisation en Afrique, en mettant l'accent sur la rapidité de son expansion et son ampleur, ainsi que sur les effets multiformes qu'elle aurait sur tous les États d'Afrique.

54. Elle a en outre fait observer que l'urbanisation, malgré les importantes possibilités qu'elle offrait, était une condition certes nécessaire mais pas suffisante pour la croissance. En effet, la qualité de l'urbanisation revêtait une importance considérable. Par conséquent, la promotion d'une urbanisation de qualité exigeait d'énormes efforts fondés sur une vision stratégique et multisectorielle.

55. S'agissant de la planification du développement national, l'intervenante a fait observer que l'intégration stratégique de l'urbanisation dans les plans de développement national n'était pas encore une réalité sur le continent. Cette lacune devait être comblée pour que les pays africains puissent exploiter le potentiel qu'offrait l'urbanisation pour la transformation structurelle et la croissance inclusive. Cela était particulièrement important au regard du caractère éphémère des possibilités liées à l'urbanisation.

56. En conclusion, l'intervenante a déclaré qu'un engagement à mettre l'urbanisation au service de la transformation structurelle avait été pris dans le cadre des objectifs de développement durable, de l'Agenda 2063 et du Nouveau Programme pour les villes. Toutefois, étant donné le caractère multisectoriel des questions urbaines, l'exploitation du potentiel offert par l'urbanisation ne pouvait se faire que grâce à son intégration dans la planification du développement national, exercice pour lequel la CEA avait entrepris d'élaborer un guide à l'intention des États membres.

2. Débat

57. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont salué l'approche novatrice retenue par la CEA pour aider les États membres à mettre l'urbanisation au service de la transformation structurelle, qu'ils ont jugée opportune et très pertinente. Ils ont souligné que l'échelle et l'ampleur des défis posés par l'urbanisation, ainsi que des possibilités correspondantes, rendaient urgente la nécessité d'élaborer des ripostes efficaces liées à la planification du développement, de façon à réduire au minimum les externalités et à optimiser les avantages.

58. Les participants ont également donné des exemples précis mettant en évidence les effets qu'avait déjà l'appui de la CEA aux États membres dans le domaine de l'intégration de l'urbanisation dans la planification du développement national. Ils ont en outre décrit les possibilités actuelles et futures qui s'offraient à la CEA pour apporter une aide supplémentaire dans ce domaine et ont dit leur intention de solliciter une telle aide.

59. Les participants ont fait observer que, pour la plupart des pays africains, la planification du développement était en priorité axée sur les secteurs primaires, les zones rurales et l'agriculture et que, de ce fait, un changement de paradigme s'imposait sur le continent pour que l'urbanisation soit prise en compte. À cet égard, ils ont estimé que les travaux de la CEA revêtaient une importance capitale.

60. Les participants ont fait observer que même si, en général, l'urbanisation figurait dans leur plans ou leurs politiques urbaines nationales, on pouvait mieux faire pour l'intégrer pleinement dans la planification du développement du point de vue stratégique et intersectoriel et conformément aux priorités nationales et sectorielles à long terme. À cet égard, les travaux de la CEA, en particulier le rapport susmentionné, revêtaient une importance cruciale. En particulier, la coordination entre les entités concernées restait un défi de taille.

61. Les participants ont demandé à la CEA d'appliquer plus largement les principes de son guide sur l'intégration de l'urbanisation dans la planification du développement national, afin d'aider les États membres à mettre la croissance urbaine au service d'une croissance économique inclusive et, en particulier, à renforcer la coordination entre les secteurs et les entités. Ils ont mis en évidence plusieurs importants programmes et stratégies concernant l'urbanisation durable dont la mise en œuvre était en cours dans certains pays africains et ont souligné combien les travaux de la CEA étaient à même de les renforcer. En outre, ils ont estimé que les travaux de la CEA pourraient être axés sur les points suivants : possibilités liées à l'essor et à l'évolution des modes de consommation urbaine ; nécessité de relier la conception des logements et l'aménagement urbain à l'emploi ; clivages entre les responsables de l'aménagement urbain et ceux de la planification économique ; renforcement des données et statistiques urbaines et conséquences des changements climatiques. À cet égard, la CEA pourrait jouer un rôle important en contribuant à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.

D. Autonomisation économique des femmes : dynamiser l'entrepreneuriat féminin en Afrique

62. Cette séance a été présidée par Lucile Bonkoungou, représentante du Burkina Faso, les fonctions de rapporteur étant assumées par Martha Mbombo, représentante de la Namibie. L'élection du président et du rapporteur a été suivie de la présentation des résultats des travaux de recherche récemment menés par le Centre africain pour le genre. S'appuyant sur plus de 30 enquêtes réalisées dans cinq pays choisis, le Centre a analysé l'implantation des femmes entrepreneurs et chefs d'entreprise, les différences de productivité entre les femmes entrepreneurs et leurs homologues masculins et les difficultés rencontrées par les femmes d'affaires. La dernière partie de la présentation était constituée de messages et de recommandations destinés aux décideurs et axés sur les programmes de promotion de l'entrepreneuriat, les stratégies d'inclusion financière et les obstacles juridiques à l'accès des femmes aux possibilités économiques.

63. Les États membres ont salué le caractère exhaustif du rapport, pour lequel il avait fallu rassembler un grand nombre de données afin d'analyser l'autonomisation des femmes grâce à l'entrepreneuriat féminin. Au cours du

débat qui a suivi, ils ont insisté sur le fait que l'entrepreneuriat féminin était une priorité. Toutefois, ils ont dit être à différentes étapes de la mise en place de plans, de cadres et de mécanismes visant à dynamiser l'entrepreneuriat féminin. Certains en étaient à la phase de conception, tandis que d'autres mettaient en œuvre des programmes qui étaient intégrés dans leurs plans de développement national. Il est apparu que les États membres appliquaient différentes stratégies pour mettre en œuvre leurs programmes. C'est ainsi que, par exemple, certains pays avaient un ensemble de stratégies d'inclusion financière, tandis que d'autres essayaient d'élaborer des cadres relatifs à l'autonomisation économique des femmes, à l'inclusion financière et à la dynamisation de l'entrepreneuriat féminin.

64. Les participants ont reconnu que tous les pays avaient une grande vision concernant l'autonomisation économique des femmes. La volonté politique était évidente et les aspirations se reflétaient dans la législation et les stratégies. Certains pays utilisaient activement des quotas pour que les entreprises appartenant à des femmes représentent 30 % des entreprises qui remportent des marchés publics.

65. Il y avait des problèmes aux stades de la planification et de la mise en œuvre. Souvent, les plans n'étaient pas finalisés, de sorte que le cadre juridique n'était pas prêt pour la phase de mise en œuvre. Un autre problème était lié à la ségrégation sectorielle qui faisait que les femmes étaient cantonnées dans les secteurs moins lucratifs ou au bas de la chaîne de valeur d'un secteur donné. C'est dans cette ségrégation sectorielle qu'il fallait rechercher les causes des différences de productivité.

VI. Débat général sur le thème de la deuxième session, « Réaliser le Programme 2030 et l'Agenda 2063 : de la planification à la mise en œuvre des objectifs d'égalité des sexes et de développement social pour un développement inclusif et durable »

A. Présentation du document de synthèse ;

1. Présentation

66. Dans sa présentation, M. Jack Zulu, Spécialiste des questions sociales à la Division des politiques de développement social de la CEA, a rappelé aux participants que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 avait été adopté en 2015 par l'Assemblée générale, qui prévoyait un horizon de 15 ans. Il a ajouté que le développement durable était une aspiration universelle, exhaustive et ambitieuse, reposant sur les trois piliers que sont le développement économique, le développement social et le développement environnemental. Les objectifs étaient indivisibles car ils étaient assortis de cibles et inspirés de l'expérience acquise dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, qui appelaient des efforts visant à lutter contre la pauvreté et les inégalités, à transformer des vies, à protéger la planète et à promouvoir un développement durable qui soit inclusif. Le Programme 2030 avait pour mot d'ordre « de ne pas faire de laissés pour compte » dans le cadre d'un développement inclusif susceptible de « transformer notre monde » ; en revanche, l'Agenda 2063 était destiné à favoriser l'avènement « d'une Afrique intégrée, prospère et pacifique ». Les deux programmes étaient des cadres de développement inclusifs et centrés sur l'être humain, qui se renforçaient mutuellement.

67. Dans sa présentation, le représentant du secrétariat a mis en exergue le travail de la Division des politiques de développement social, notamment sur les éléments du Programme 2030 portant sur le genre et le développement social – l'objectif 1 sur la pauvreté ; l'objectif 2 sur la nutrition et la faim ; l'objectif 3 sur la bonne santé et le bien-être ; l'objectif 4 sur l'éducation, l'objectif 5 sur l'égalité des sexes ; l'objectif 6 sur l'eau propre et l'assainissement ; l'objectif 8 sur la croissance partagée et l'emploi ; l'objectif 10 sur la réduction des inégalités et l'objectif 11 sur les villes et communautés durables. Il a ensuite rendu compte des progrès réalisés en Afrique en vue de la réalisation de ces objectifs. Par exemple, s'agissant de l'objectif 1, l'Afrique abritait plus de la moitié de la population mondiale vivant avec moins de 2 dollars par jour, ce qui montrait la nécessité d'une croissance inclusive, d'emplois productifs et décents et de programmes de protection sociale afin de lutter contre la pauvreté.

68. Monsieur Zulu a informé le Comité que lors de l'exercice biennal 2016-2017, la CEA avait aidé les États membres à intégrer les objectifs de développement durable dans leurs plans de développement national. Il a souligné qu'à cet égard la CEA avait apporté un appui très diversifié, notamment pour le renforcement des capacités institutionnelles, tout en mettant en avant son logiciel intégré de planification et d'établissement de rapports comme étant une initiative de nature à réduire le coût de l'établissement de rapports concernant le Programme 2030 et l'Agenda 2063. En outre, il a souligné le rôle que la CEA avait joué en favorisant la révolution des données en Afrique pour faire face à la pénurie de données et faciliter le suivi et l'évaluation efficaces des programmes internationaux et régionaux. La présentation s'est terminée par une série de questions destinées à orienter les débats des séances de groupe sur la mise en œuvre par les États membres des objectifs relatifs au genre et au développement social.

2. Débat

69. Dans le débat qui a suivi, les participants ont félicité la CEA d'avoir accompli un travail important concernant le genre et le développement social, en particulier en aidant les États membres à intégrer les objectifs de développement durable dans leurs plans de développement national. Ils ont partagé des exemples dans lesquels les politiques, législations et plans nationaux avaient été alignés pour prendre en compte les questions liées à l'équité de genre. Ils ont également demandé à la CEA d'apporter son assistance pour promouvoir l'égalité de genre et l'émancipation des femmes grâce à l'utilisation de son marqueur de l'égalité hommes-femmes.

70. Les participants ont également souligné diverses initiatives nationales visant à intégrer les objectifs de développement durable dans les plans de développement nationaux, notamment en matière d'éducation, d'emploi et de création d'emplois, d'environnement, de santé, de parité entre les sexes et d'autonomisation des femmes. La nécessité d'assurer l'appropriation nationale et communautaire des programmes par la formation et la sensibilisation à tous les niveaux pour réaliser les visions communes a également été soulignée.

71. Au cours des débats, la nécessité de reconnaître la nature interdépendante entre les objectifs de développement durable et les plans pour les mettre en œuvre a été soulignée. Les résultats concernant la parité et le développement social étaient liés à tous les objectifs, pas seulement à ceux qui impliquent directement ces deux objectifs. En conséquence, même si seulement huit des objectifs ont été pris en compte dans le document thématique, les neuf autres étaient également pertinents.

72. Il a également été souligné qu'une cohérence horizontale était nécessaire dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 afin de ne pas surcharger les États membres avec des engagements multiples. Il fallait en outre

identifier les points communs entre les programmes et les plans de développement nationaux.

73. Les débats ont également mis en exergue la nécessité d'une coordination institutionnelle ainsi que d'une approche sectorielle selon laquelle les secteurs participant aux efforts visant à atteindre un objectif de développement durable spécifique pourraient être réunis pour atteindre un objectif commun. Cela nécessiterait de lier les budgets aux objectifs, comme cela était pratiqué dans certains pays. Sur une question connexe, il a été souligné qu'il importait de favoriser le financement intégré des programmes selon une approche plus globale plutôt que par une approche de programmes spécifiques et verticaux. Enfin, il a été suggéré que des procédures de modélisation fondées sur des faits concrets étaient nécessaires pour éclairer l'élaboration des politiques. Pour établir de telles modèles, les États membres doivent définir les besoins en données et leur accorder un rang de priorité.

B. Quatre séances de groupes parallèles

C. Compte rendu des séances parallèles et débats sur la voie à suivre

74. À l'issue du débat, il a été convenu que...

VII. Examen et adoption du rapport de la deuxième session

A. Recommandations

Point 4 de l'ordre du jour. Rapports au Comité du genre et du développement social

a) Sous-programme 9 – Développement social

- a) Les experts ont souligné la nécessité pour la CEA de continuer d'aider les États membres à appliquer les outils qu'elle a mis au point et à en évaluer les conséquences sur le plan de l'action.
- b) Il a été proposé que les États membres resserrent le lien entre l'urbanisation et les mécanismes et cadres de planification du développement national, afin de mieux répondre à cette nouvelle tendance dans le contexte de la transformation structurelle de l'Afrique.
- c) Il a été demandé à la CEA de renforcer sa collaboration avec la Commission de l'Union africaine et le reste du système des Nations Unies pour aider les États membres à mettre en œuvre, à suivre et à évaluer l'Agenda 2063 et le Programme 2030.

b) Sous-programme 6 – Genre et participation des femmes au développement

Recommandations adressées aux États membres :

- Prendre des mesures visant à institutionnaliser l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique au niveau national en vue de l'appropriation et de la pénétration durable de l'Indicateur dans l'élaboration de politiques fondées sur les faits.

- Élaborer de nouveaux programmes et politiques et renforcer ceux qui existent déjà en faveur de la protection sociale des femmes dans le secteur informel et des travailleuses domestiques.

Recommandations adressées à la CEA :

- Aider les États membres à adapter le marqueur de l'égalité hommes-femmes dans les initiatives de budgétisation tenant compte du genre.
- Renforcer le programme de la CEA relatif à l'autonomisation économique des femmes par des interventions efficaces, notamment celles liées à la promotion de l'accès au financement, en vue de son adoption par les États membres.

Recommandation adressée à la CEA et à la CUA :

Renforcer les partenariats afin d'aider les pays à promouvoir l'égalité de genre et la croissance inclusive.

Recommandation adressée à la CEA et à la BAD :

Accélérer le processus d'élaboration d'un seul indice africain du genre qui sera lancé en 2018, et veiller à ce que les États membres participent à sa conception et à sa finalisation.

Point 5 de l'ordre du jour : Séances parallèles

a) Informalité et inégalité en Afrique

Recommandations

Les États membres devraient :

- S'attacher à améliorer l'accès à une éducation de qualité.
- Faciliter des politiques sectorielles qui concernent l'emploi, l'éducation, le genre et les jeunes dans les plans et visions nationaux.
- Ancrer l'équité dans les plans nationaux pour lutter contre les inégalités de revenus et l'inégalité des chances.
- Mener une analyse approfondie des causes de l'informalité, qui varient d'un pays à l'autre, avant de prescrire des solutions stratégiques.
- Normaliser la définition de l'informalité afin de permettre la collecte et la comparaison de données entre les pays et dans le temps.
- Adopter une approche d'ensemble holistique dans les initiatives visant à réduire les inégalités en aidant les jeunes, en particulier les femmes, à éviter le " piège de l'informalité " considérant que l'enseignement secondaire, les compétences, la santé et l'emploi sont liés.

La CEA devrait :

- Élaborer des notes d'information sur le suivi des investissements sociaux et les produits de savoir pour analyser les divers aspects de l'informalité.
- Organiser des formations et fournir une assistance technique pour améliorer la conception et la mise en œuvre de politiques adaptées sur l'emploi et la protection sociale.

- Apporter un appui pour la mise au point de nouveaux programmes d'enseignement, en particulier dans l'enseignement technique et la formation professionnelle, et les aligner avec les exigences du marché du travail.
- Apporter une assistance pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques ciblées pour des composants spécifiques de l'informalité plutôt que de tenter de formaliser le secteur informel.
- Apporter une assistance pour faire du genre une priorité dans toutes les interventions relatives à l'informalité et à l'inégalité.
- Mener une analyse approfondie des causes de l'informalité, qui varient d'un pays à l'autre, avant de prescrire des solutions stratégiques.

Les États membres ont demandé à la CEA :

- De leur apporter une assistance technique et pour le renforcement des capacités, en particulier s'agissant de l'évaluation et du suivi des programmes.
- De les aider à utiliser les différents outils et produits de savoir qu'elle a élaborés pour qu'ils puissent améliorer la formulation des politiques et mener avec davantage d'efficacité des recherches intégrées sur le genre et l'informalité.

Point 5 : Séances parallèles

b) Dividende démographique en Afrique

Recommandations adressées à la CEA

- Coopérer avec les États membres pour mener des recherches et des études sur des indicateurs de base devant étayer la planification du développement national comme base de comparaison des examens à venir de la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement et de la mesure des progrès accomplis.
- Élaborer des directives pour faciliter la prise en compte et l'intégration de variables démographiques à différents stades du processus politique, dès la phase de conception.
- Renforcer les capacités de tous les États membres en matière d'intégration de variables démographiques dans la planification du développement.
- Allouer les ressources nécessaires à l'information et à la formation des décideurs en matière de poursuite des objectifs de la Déclaration qui a pour thème « Exploiter le dividende démographique ». Des notes d'orientation seraient utiles à cette fin.
- Mener des campagnes de sensibilisation au dividende démographique dans les États membres.
- Renforcer, en collaboration avec les partenaires, les capacités et l'expertise des États membres en matière d'interventions concernant le dividende démographique. Les bonnes pratiques recensées sur le continent et celles des tigres asiatiques devraient orienter les interventions de politiques et de programmes dans les États membres.
- Poursuivre les travaux menés sur les migrations et faire participer les États membres, en mettant l'accent sur la résolution des facteurs structurels et le renforcement des avantages potentiels des

migrations grâce à l'élaboration de politiques migratoires tenant compte du développement et de politiques de développement tenant compte des migrations.

Point 5 : Séances parallèles

c) Une optique urbaine de la planification du développement national

Recommandations

La CEA devrait :

- a) Continuer à apporter son concours aux États membres dans leurs efforts visant à mieux faire face aux enjeux de l'urbanisation, notamment en reliant de manière plus efficace l'urbanisation à leurs plans de développement, budgets et politiques sectorielles ;
- b) Mettre au point des méthodologies et des outils, et dispenser des formations aux experts nationaux de tous les secteurs pour favoriser le renforcement des capacités dans ce domaine, ce qui permettra d'avoir une compréhension commune des questions urbaines, de resserrer les liens et de coordonner les activités de planification et de mise en œuvre ;
- c) Collaborer étroitement avec les gouvernements pour rédiger des notes d'orientation sur l'avantage urbain, avec un accent particulier sur l'emploi, l'égalité des sexes et l'inclusion sociale, dans le cadre de la transformation structurelle ;
- d) Aider les États membres à renforcer les données et statistiques urbaines pour faciliter l'intégration de l'urbanisation dans la planification du développement national ;
- e) Faciliter les dialogues d'orientation aux niveaux national et sous-régional, afin que ces messages parviennent aux décideurs de haut niveau ;
- f) Organiser des stages de formation et fournir une assistance technique, à la demande, sur l'intégration de l'urbanisation dans la planification du développement national ;
- g) Apporter un appui aux États membres dans le cadre de la mise en œuvre, du suivi et de l'examen du Nouveau Programme pour les villes ;
- h) Réaliser des études et rassembler des données d'expérience et des pratiques sur les possibilités qu'offre l'urbanisation pour un développement et une croissance inclusifs et durables ;

Les États membres devraient :

- i) Établir un lien stratégique entre la planification du développement national et l'urbanisation au service de la transformation structurelle.

Point 5 : Séances parallèles

d) Autonomisation économique des femmes

Recommandations

a) Renforcement des capacités : des efforts sont nécessaires à différents niveaux

- i) Les États membres ont besoin d'aide pour élaborer des plans nationaux et résoudre les problèmes qui vont se poser dans la conception et la mise en œuvre de ces plans ;

- ii) Les femmes chefs d'entreprise ont besoin de formation pratique sur la façon d'avoir accès à des prêts et de les gérer. De même, elles ont besoin d'accéder à de plus vastes marchés et aux nœuds supérieurs des chaînes de valeur. Les femmes entrepreneurs en Afrique étant principalement motivées par la nécessité, il faudrait s'efforcer, au moyen d'analyses substantielles, de comprendre quels sont les facteurs qui poussent l'esprit d'entreprise basé sur la nécessité et quelles alternatives s'offrent aux États membres ;
 - iii) Des stratégies novatrices sont nécessaires pour créer des institutions financières, comme des banques pour les femmes ou des fonds pour l'entrepreneuriat féminin, aux procédures simplifiées afin d'accroître l'accès des femmes au financement.
- b) Production et partage de l'information : mise en place d'outils, de portails et de plateformes en ligne pour pouvoir mutualiser les meilleures pratiques**
- i) Étant donné que les États membres ont mis en œuvre des stratégies et des programmes intéressants, les informations concernant ces pratiques devraient être mises en commun.
 - ii) Les institutions internationales en Afrique, notamment la CEA, doivent rester disponibles pour appuyer les États membres au moyen de services consultatifs techniques, de programmes de renforcement des capacités, ainsi que d'outils et de produits du savoir, avec une attention particulière pour les femmes des zones rurales ;
 - iii) La CEA devrait aider les États membres à communiquer des informations sur les procédures relatives à l'accès au financement, aux marchés et aux opportunités commerciales.
- c) Facteurs structurels.** Les femmes dans les affaires rencontrent des difficultés profondément enracinées, qui doivent être prises en compte. Par exemple, la pauvreté en temps, des normes négatives en matière de progression de carrière, la violence contre les femmes et les pratiques néfastes qui limitent l'épanouissement du capital humain des femmes et leur accès aux possibilités économiques ;
- d) Mettre en place des mesures positives.** Il est nécessaire de créer divers mécanismes pour aider les femmes à obtenir l'accès aux contrats publics.

Point 6 de l'ordre du jour : Débat général sur le thème de la deuxième session

b) Présentation du document de synthèse

Recommandations

Les États membres devraient :

- Encourager les entités gouvernementales à aligner leurs plans à moyen terme, ainsi que leurs stratégies et priorités nationales s'agissant du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 sur ceux des parties prenantes ;
- Renforcer leurs capacités pour intégrer les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063 dans les politiques, les budgets et les programmes en ayant recours à la planification basée sur des données factuelles ;
- Encourager leurs ministères sectoriels à aligner leurs plans pour la réalisation des objectifs de développement durable et la mise en œuvre de l'Agenda 2063 ;

- Renforcer les mécanismes institutionnels et améliorer la coordination au niveau national, notamment par le biais de commissions parlementaires permanentes sur les objectifs de développement durable et le genre, de comités directeurs nationaux, de mécanismes de développement social et de comités de planification nationales, pour les questions liées à l'égalité des sexes, à l'urbanisation et au développement social ;
- Appliquer une approche thématique pour encourager l'interconnexion entre les différents secteurs et améliorer les données de référence et les rapports trimestriels ou périodique en fonction des exigences relatives aux données ;
- Appliquer une démarche décentralisée pour la mise en œuvre du Programme 2030 ;
- Allouer des ressources aux autorités infranationales et locales pour l'exécution des programmes ;
- Réfléchir à des moyens et partenariats nouveaux pour soutenir la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 aux niveaux national et infranational, par exemple en mobilisant davantage de ressources nationales et des partenariats public-privé en faveur des programmes concernant l'égalité des sexes, le développement social et l'urbanisation, ainsi qu'en encourageant le financement national.
- Établir des budgets favorisant l'égalité des sexes conformément aux objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063.

Les États membres ont demandé à la CEA de :

- Fournir un appui en matière de capacités pour harmoniser les questions de genre et de développement social ;
- Étendre l'appui technique et en renforcement des capacités à la mise en place d'observatoires et de plates-formes nationaux de suivi et d'évaluation des politiques de genre, d'urbanisation et de développement social ;
- Fournir un appui au renforcement des systèmes statistiques, à l'élaboration d'indicateurs, à la collecte de données, à l'analyse et à la ventilation des indicateurs liés au Programme 2030 et à l'Agenda 2063.

VIII. Clôture de la deuxième session

75. Après des observations finales de la Directrice de la Division des politiques de développement social de la CEA, M^{me} Thokozile Ruzvidzo, et l'échange habituel de courtoisies, la Présidente a prononcé la clôture de la session à xx h xx, jeudi 12 octobre 2017.